



Mission régionale d'autorité environnementale

Auvergne-Rhône-Alpes

Décision de délégation de la présidence de la MRAe

Je soussignée Véronique Wormser, présidente de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe),

vu le référentiel des principes d'organisation et de fonctionnement des MRAe, notamment son article 3, approuvé par arrêté de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 (NOR : TREV2015820A),

vu l'article 3 du règlement intérieur de la MRAe délibéré le 13 octobre 2020,

donne, pendant mes absences ou congés, délégation pour présider les délibérations de la MRAe à M. Igor Kisseleff, membre permanent de la MRAe.

Le 20 juin 2023,

la présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale Auvergne-
Rhône-Alpes

Véronique Wormser